

LICENCE D'UTILISATION DES CONTOURS VECTORIELS CONTENUS DANS LES FICHIERS DE LA BASE DE DONNÉES DES CULTURES ASSURÉES

1. Titulaire des droits

La Financière agricole du Québec (ci-après nommée, la « FADQ ») est seule titulaire des droits d'auteur sur les fichiers de la **Base de données des cultures assurées** (ci-après, la « BDCA »). Par la présente licence, la FADQ confère à l'acquéreur des fichiers de la BDCA les seuls droits qui y sont prévus.

2. Droits conférés par la licence

- 2.1. Cette licence confère à son détenteur un droit non exclusif et non transférable d'utilisation, d'adaptation et de transformation des fichiers de la BDCA, mais uniquement pour ses besoins propres et son usage interne. Le détenteur de la licence peut aussi faire des copies des fichiers de la BDCA, mais uniquement à des fins de sauvegarde et d'archivage;
- 2.2. Le détenteur de la licence peut confier les fichiers de la BDCA à des sous-contractants pourvu que ce soit aux seules fins d'un projet que le détenteur de la licence supervise, commande ou dont il a la responsabilité. Dans un tel cas, il peut aussi faire des copies de ces fichiers en se conformant à la section 3 de la présente. Cependant, le sous-contractant à qui ces fichiers ont pu être confiés ne peut les confier à son tour à quelque tiers que ce soit;
- 2.3. Seul le détenteur de la licence peut distribuer à un tiers un produit dérivé résultant du traitement des fichiers de la BDCA pourvu que ce produit dérivé ne contienne pas les données vectorielles sources des fichiers de la BDCA ni n'en permette l'accès.

3. Engagement du détenteur de la licence

Le détenteur de la licence s'engage :

- 3.1. à fournir, dans les 60 jours de la signature de la licence, une liste des sous-contractants à qui il confiera les fichiers de la BDCA dans l'année. Cette liste doit comprendre les informations suivantes pour chacun d'eux :
 - la raison sociale;
 - l'adresse de la place d'affaires au Québec;
 - le territoire couvert par les fichiers qui lui sont confiés;
 - le nom d'une personne responsable et son poste au sein de l'entité;
- 3.2. à obtenir une autorisation préalable de La Financière agricole lorsque les fichiers qu'il veut confier à des sous-contractants, couvrent l'ensemble du territoire agricole du Québec;
- 3.3. à s'assurer que les sous-contractants à qui il confie les fichiers de la BDCA respectent intégralement les termes de la licence qui s'appliquent à leur situation. À cette fin, le détenteur de la licence remet une copie de la licence, signée, à tout sous-contractant à qui il confie les fichiers de la BDCA et lui fait signer l'annexe A, laquelle fait partie intégrante de la licence;
- 3.4. à remettre sans délai à la FADQ, à sa demande, tout exemplaire signé de l'annexe A par tout sous-contractant qu'elle désigne ;
- 3.5. à obtenir l'autorisation préalable et écrite de la FADQ pour tout usage ou exercice d'un droit non prévu par cette licence et dont il pourrait vouloir bénéficier;
- 3.6. au terme du travail effectué par ses sous-contractants, à récupérer auprès d'eux l'ensemble des fichiers de la BDCA et à s'assurer qu'ils n'en conservent aucun exemplaire ni copie.

4. Engagement du détenteur de la licence et des sous-contractants à qui il confie les fichiers de la BDCA

Le détenteur de la licence, de même que ses sous-contractants, s'engagent :

- 4.1. à prendre toutes les dispositions utiles en vue de préserver les droits de la FADQ;
- 4.2. à ne pas, de quelque manière que ce soit, vendre les fichiers de la BDCA, les louer, les céder, en transférer la propriété ou l'usage ni permettre que ces actes soient posés par quiconque utilise ces fichiers en vertu de cette licence;
- 4.3. à ne faire ni ne permettre aucune utilisation commerciale des fichiers de la BDCA, sous quelque forme que ce soit;
- 4.4. lorsque les fichiers de la BDCA sont la source de données comprises dans un produit dérivé, à identifier les fichiers de la BDCA et à faire apparaître les coordonnées de la FADQ sur toute communication ou documentation diffusée. De même, ils font apparaître ces informations dès l'accès informatisé à ces produits dérivés;

5. Responsabilité

- 5.1. La FADQ a mis tous les efforts raisonnables dans la collecte et la préparation des données des fichiers de la BDCA mais ne peut garantir qu'ils sont exempts, notamment, de toute erreur ou omission;
- 5.2. En conséquence, elle ne fait aucune représentation ni ne fournit aucune garantie, relativement aux données des fichiers de la BDCA ou de ses produits dérivés, en ce qui concerne, notamment, leur exactitude, utilité, nouveauté, validité, étendue, intégralité, ni leur adéquation aux besoins exprimés en rapport avec leur utilisation réelle ou projetée;
- 5.3. Elle ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque préjudice pouvant résulter de l'utilisation des fichiers de la BDCA ou de ses produits dérivés.

6. Pénalité

- 6.1. Toute contravention à la présente licence y met fin de plein droit, sur simple avis de la FADQ. Les fichiers de la BDCA, qu'ils soient alors sous la garde du détenteur de la licence ou de ses sous-contractants, sont remis à la FADQ sans délais et sans qu'aucune compensation monétaire ou autre puisse être exigée par le détenteur de la licence ou ses sous-contractants. Ces derniers restent tenus des obligations et engagements qui leur incombent en vertu de la licence, mais les droits qu'elle leur conférait cessent immédiatement;
- 6.2. De même, en cas de non-paiement, par l'acquéreur, des droits exigés pour l'acquisition des fichiers de la BDCA, la licence prendra fin sur simple avis à cet effet par la FADQ et les règles du paragraphe précédent s'appliqueront à cette situation, compte tenu des adaptations nécessaires;
- 6.3. De plus, la FADQ se réserve la possibilité d'utiliser tous les recours légaux à sa disposition.

7. Litige

La FADQ et le détenteur de la licence s'efforcent de régler tout litige ou différend pouvant découler de la mise en œuvre de la présente licence. En cas de litige persistant, ce dernier est soumis aux tribunaux compétents du Québec. Pour les fins de tout litige, la FADQ et le détenteur de la licence reconnaissent être soumis au droit applicable au Québec et élisent domicile en la ville de Québec.

8. Application

- 8.1. La présente licence est annexée à la facture no. **XX-4041-XXX**, émise par la FADQ le **XX XXX 2008** et en fait partie intégrante;
- 8.2. La licence a effet dès et tant que l'acquéreur des fichiers de la BDCA, de même que ses sous-contractants, sont en possession des fichiers et s'applique sans limite territoriale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :

Signature du titulaire des droits

La présente licence est conférée par La Financière agricole du Québec à l'acquéreur des fichiers de la BDCA.

Signé en deux exemplaires à _____ ce _____^e jour

de _____ 2008

Denis Maheu, Directeur des Ressources informationnelles de La Financière agricole du Québec

Signature de l'acquéreur des fichiers de la BDCA, détenteur de la licence

Adresse

XXXXXX

Je, XXXXXX, suis la personne autorisée pour représenter XXXXX et accepter en son nom les conditions, obligations et engagements qui sont prévus à la licence.

J'ai pris connaissance de la licence, ai reçu toutes les précisions demandées et l'ai comprise.

En tant que représentant autorisé, j'accepte les droits, obligations et engagements qui y sont prévus et m'engage à les respecter.

Signé en deux exemplaires à _____ ce _____^e jour

de _____ 200__

(Signature de la personne autorisée)

ANNEXE A

Facture no. _____

Engagement d'un sous-contractant du détenteur de la licence

Raison sociale : _____

Adresse postale : _____

Numéros de téléphone : _____

Numéros de télécopieur : _____

Adresse de courriel : _____

Nom et titre de fonction du signataire : _____

Je, _____,

(Nom et titre de fonction du signataire),

reconnais avoir reçu une copie de la licence, en avoir pris connaissance, avoir reçu toutes les précisions demandées et l'avoir comprise.

Je suis la personne dûment autorisée par l'entreprise,

_____,

(Raison sociale de l'entreprise)

pour la représenter et accepter en son nom les droits, obligations et engagements prévus à la licence.

Je m'engage à ce que cette entreprise que je représente fasse en sorte de :

- respecter les droits, obligations et engagements prévus à la licence dont, plus particulièrement, les droits conférés à la section 2 et les engagements prévus à la section 4 ;
- remettre les fichiers sans délai dès que leur utilisation ne sera plus nécessaire dans le cadre du projet pour lequel on les lui a confiés, ou dès qu'une demande en ce sens lui sera faite par le détenteur de la licence.

Signé en deux exemplaires à _____ ce _____^e jour

de _____ 200__

(Signature de la personne autorisée)